

Lutter contre le harcèlement entre élèves, dont le cyberharcèlement

La lutte contre le harcèlement s'inscrit dans l'ambition « insertion » du projet académique 2018-2022, « Construire pour chacun sa place dans la société », dans son axe 1 « Favoriser une scolarité sereine dans un climat de confiance ».

La politique académique, pour agir contre le harcèlement et les cyberviolences, se réfère à l'approche systémique du climat scolaire propice à la création du lien entre l'éducatif et le pédagogique, à l'amélioration des résultats scolaires et du bien-être des élèves et des professionnels.

Les chefs d'établissement et les directeurs d'école doivent être informés de toutes les situations de harcèlement, y compris les situations de cyberharcèlement et doivent piloter toute action de sensibilisation et de formation.

- [Gestion des situations](#)
- [Actions de prévention](#)
- [Actions de formations](#)

M.A.J. le 04/03/2020

Dans cette rubrique

- [Les principaux dispositifs existants](#)

Pour plus d'information

- [Le site national](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37